



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé tenue conformément à la loi à l'hôtel de ville, lieu ordinaire des délibérations, sis au 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé (Québec), le mercredi 29 juin 2016 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maire : Maria Tutino

Conseillers : Michel Beauchamp
Charles Colomb
Peter Fletcher
Brian Manning
Lynda Phelps
Janet Ryan

AUSSI PRÉSENTS : Jacques DesOrmeaux, directeur général
Michael-T. Nguyen, greffier

A. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du public présents.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mercredi 29 juin 2016.

2016-06-150 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de faire adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mercredi 29 juin 2016 avec les modifications suivantes :

- Retrait de l'item **D.1** : Nomination du Directeur des Travaux Publics
- Retrait de l'item **D.2** : Nomination du Directeur des Ressources Humaines
- Ajustement du numérotage des sections afin de refléter les changements ci-dessus.

C. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire annonce le début de la période de questions.

Les 0 personnes présentes sont invitées à poser leurs questions aux membres du conseil. Les sujets suivants sont abordés :

(Aucune question n'est posée par le public.)

La période de questions se termine à 19h34.

D. URBANISME ET TRANSPORT

1. Acceptation de contribution en terrain - Demande de permis de lotissement pour lot no° 1 558 306 au 21 rue Beechwood.

ATTENDU QU'une demande de permis de lotissement afin de diviser le lot no° 1 558 306, situé au 21 rue Beechwood, pour créer deux (2) lots nos° 5 902 274 et 5 902 275 ont été soumis à la Ville;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale nécessite que le demandeur fasse une contribution en terrain à la Ville, qui selon le Conseil municipal, est acceptable afin d'établir ou élargir un parc ou un terrain de jeu ou pour préserver un endroit naturel / ou que le demandeur paie à la Ville, un montant calculé selon les règles établies à l'article 2.3 du Règlement de Lotissement no° 876; et

ATTENDU QUE le propriétaire du 21 rue Beechwood souhaite faire une contribution en terrain à la Ville du lot no° 5 902 275 afin que la Ville l'incorpore dans son parc adjacent;

2016-06-151 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb d'accepter le transfert du lot no°5 902 275 qui équivaut à 10% de la surface brute totale du terrain affecté par l'opération cadastrale, en tant que contribution en terrain à la Ville pour qu'elle élargisse son parc et pour remplir les conditions d'approbation de l'opération cadastrale, tel qu'établi par l'article 2.3 du Règlement de Lotissement no° 876.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Peter Fletcher, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Abstention : Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

2. Autorisation à signer la convention de donation avec le propriétaire de 21 rue Beechwood pour lot no° 1 558 306.

ATTENDU QUE les propriétaires du 21 rue Beechwood ont appliqué pour un permis de démolition;

ATTENDU QUE les plans soumis avec l'application pour un permis de démolition ne seront pas conformes aux Règlements d'Urbanisme de la Ville à moins que le lot no° 1 557 306 soit subdivisé et que la portion de terrain enclavée soit re-zonée et incorporée avec le parc adjacent;

ATTENDU QUE les propriétaires du 21 rue Beechwood souhaitent faire un don de la portion de terrain enclavée proposée afin que la Ville puisse l'incorporer avec son parc adjacent;

ATTENDU QUE ce don de terrain est conditionnel par rapport à l'adoption finale d'amendements aux règlements de Zonage et Lotissement de la Ville afin de rendre ce projet conforme aux règlements d'Urbanisme de la Ville et conditionnel par rapport à l'émission du permis de démolition par la Ville; et

ATTENDU qu'il est nécessaire de clarifier les obligations des parties par rapport au don de terrain à la Ville;

2016-06-152 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb d'autoriser le Directeur de l'Urbanisme de signer, pour et au nom de la Ville, la convention de donation avec le propriétaire de 21 rue Beechwood.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb et Peter Fletcher, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Abstention : Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

3. Adoption du second projet de règlement n° 876-22 modifiant le Règlement de lotissement n° 876, tel qu'amendé, afin de réduire la largeur minimale requise pour les lots situés dans les zones RA, résultant d'une opération cadastrale où l'un des lots créés est utilisé à des fins publics.

2016-06-153 Il est proposée par le conseiller Charles Colomb, appuyé par la conseillère Lynda Phelps d'adopter le second projet de règlement n° 876-22 modifiant le Règlement de lotissement n° 876, tel qu'amendé, afin de réduire la largeur minimale requise pour les lots situés dans les zones RA, résultant d'une opération cadastrale où l'un des lots créés est utilisé à des fins publics.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Peter Fletcher, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Abstention : Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

4. Adoption du second projet de règlement n° 875-118 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'élargir la zone PA-3

2016-06-154 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par la conseillère Lynda Phelps d'adopter le *second projet de règlement n° 875-118 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'élargir la zone PA-3*.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Peter Fletcher, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Abstention : Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

E. **SERVICES AUX CITOYENS ET AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

1. Autorisation à signer l'entente avec la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc.

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir des services de patrouille sur les eaux situées sur son territoire et pour ses clubs nautiques;

ATTENDU QUE la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. offre lesdits services par son Unité 8 depuis 2013;

ATTENDU QU'en échange de ces services, la Ville a accepté de faire une contribution financière annuelle de 4000 \$ à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc.; et

ATTENDU que la Ville souhaite renouveler cette entente;

2016-06-155 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par le conseiller Brian Manning et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le Directeur général de la Ville de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente pour les années 2016 à 2018 avec la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. pour des services de patrouille sur les eaux de son territoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-06-156 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance à 19h42.

Pro-maire

Greffier